

DICRIM

COMMUNE DE
GUERVILLE

(2020-2026)

Table des matières

Avant-propos.....	3
<i>MOT DE MADAME LE MAIRE</i>	4
A. _DDRM ou (SDRNM) SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES RISQUES NATURELS MAJEURS DES YVELINES (Code de l'Environnement art. R125-11) ⁽¹⁾	5
B. _Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise ⁽²⁾	6
1. _Le PCS ⁽³⁾ (Code de la Sécurité Intérieure_ L 731-3) ⁽⁴⁾	7
Article L731-3.....	7
2. _Le DICRIM ⁽⁵⁾ (Code de l'environnement_ art.125-2) ⁽⁶⁾	8
Article L125-2.....	8
3. _Site GEORISQUES ⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾ ⁽¹⁰⁾	9
_Site DRIEE ⁽¹¹⁾	11
_Site AIDA / INERIS ⁽¹²⁾	11
4. _Les RISQUES NATURELS.....	12
5. _Les INONDATIONS et COULEES DE BOUES sur GUERVILLE ⁽¹³⁾ ⁽¹⁴⁾ ⁽¹⁵⁾	12
_Outils d'Alerte Régionale VIGICRUES.....	12
_Trois types d'inondation : par crue et par débordement lent (plaine), par ruissellement et coulée de boue.....	13
6. _ (PPRI) Plan Prévention Risques Inondations Guerville/Senneville ⁽¹⁶⁾ ⁽¹⁷⁾	14
_Site de DRIEE ⁽¹⁸⁾	15
7. La RADIOACTIVITE (Naturelle et/ou Activités Humaines).....	15
_Site l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ⁽¹⁹⁾	15
_Site l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ⁽²⁰⁾ ⁽²¹⁾	16
8. _La SISMICITE (§ SDRNM.pdf) ⁽²²⁾ ⁽²³⁾	17
_Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) ⁽²⁴⁾ ⁽²⁵⁾	19
9. _Les MOUVEMENTS de TERRAIN ⁽²⁶⁾	20
_Les ressources du sous-sol (Activités Humaines).....	20
_Carières abandonnées.....	20
10. _RISQUES et PHENOMENES METEOROLOGIQUES ⁽²⁷⁾	21
11. _RISQUES INDUSTRIELS Établissements SEVESO ⁽²⁸⁾	22
_Site de DRIEE / DRIEAT ⁽²⁹⁾	23
_TERRES POLLUEES naturelles ou anthropiques ⁽³⁰⁾ ⁽³¹⁾	24
12. _RISQUES (TMD) TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES par CAMIONS ou TRAINS ou BATEAUX ⁽³²⁾ ⁽³³⁾	26
13. _RISQUES Expositions Ondes Électromagnétiques / Hertzienne / Radios / Téléphonie mobile 4G/5G. ⁽³⁴⁾	27
_Site PLUI GPS&O.....	27
_RTE Pylônes électriques ⁽³⁵⁾	28
_Mesures d'ondes électromagnétiques ⁽³⁶⁾ ⁽³⁷⁾ ⁽³⁸⁾ ⁽³⁹⁾	28
Rayonnements Extérieurs.....	28
Rayonnements INTERIEURS.....	30

Brouillard électromagnétique ⁽⁴⁰⁾	30
_Site INERIS ^{(41) (42)}	31
14. _Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit ^{(43) (44) (45)}	32
15. _Canalisations Gaz & Hydrocarbures TRAPIL ⁽⁴⁶⁾	33
16. _RISQUES DECOUVERTE DE MUNITIONS ⁽⁴⁷⁾	34
17. _RISQUES (ERP) Etablissement Recevant du Publique ⁽⁴⁸⁾	34
18. OUTILS D'ALERTE ^{(51) (52)}	35
_La SIRENE (RNA) Réseau National d'Alerte	35
_Maintien opérationnel de la sirène.....	35
19. _CITYC ⁽⁵³⁾	35
Outil d'alertes à la population multicanaux (Automate d'appel, informations téléphoniques personnalisées, SMS)	35
_ANNEXES:.....	36
§ doc Annexe PPR GPS&O:	39
§ doc Annexe SEVESO:.....	40
§ doc Annexe ORSEC :.....	41

L'Objectif de ce document est informatif mais présente néanmoins certaines limites qu'il convient de préciser :

Il est établi sur les faits, connaissances et développements actuels.

Son contenu pourra être ultérieurement complété et actualisé en fonction des évolutions des risques connus, mais aussi ceux dont nous n'avons pas à ce jour toutes les informations sur le long terme, et ceux inconnus pouvant apparaître, naturellement ou dues aux activités humaines, et de façon très aléatoire.

Il offre un premier niveau d'informations générales qui devront nécessairement être complétées dans le cas d'un projet précis :

- Achat de biens (Terrains, Maison, bâtis, etc.)
- Installation de tout ordre mobile ou stationnaire
- Interventions temporaires ou besoin informatif; sous-sol, sur sol ou dans les airs, etc.

Il réfère aux textes réglementaires relatifs aux codes de l'Environnement, de la Sécurité Intérieure, et ceux normatifs sans pour autant s'y substituer.

Ce document réfère à des sites internet gouvernementaux ou affiliés ou habilités, sans limites exhaustives et toujours dans un souci informatif ; et ne préjuge pas des évolutions futures de ces sites référencés.

Ce document peut et pourra faire l'objet d'évolutions.

Code de l'environnement L125-2

Version en vigueur au 10 mai 2021

Ont apporté leur contribution active à ce projet par leurs réflexions et leurs observations :

Mme JOREL Nadia, Mrs COMPAROT Alain, DUMONTEIL Thierry, COCHIN Jean-Louis, HARDY Michel.

Mme la DGS et les équipes de la Mairie et ceux des travaux de la Municipalité.

Mme Le Maire PLACET Evelyne

Mr Adjoint au Maire WALHO Eddy

Le DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs que nous vous présentons aujourd'hui est l'un des éléments phare du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Guerville.

Ce plan a pour objectif de préparer notre commune à la gestion de tout évènement important qui pourrait survenir et impacter notre quotidien.

L'organisation et coordination des services formation des agents, prévention et information auprès des habitants sont et vont être mis en place grâce au système de télé alerte que nous avons déployé sur le site internet, nous permettant de vous informer en temps réel par sms ou appel téléphonique de tout évènement.

Ce document a pour objectif de vous informer et de vous présenter les divers évènements auxquels peut être confrontée notre commune :

- Phénomènes météorologiques
- Risque de crues
- Mouvements de terrain

Le DICRIM vous renseigne sur les comportements et consignes que vous serez amené à suivre en cas d'alerte.

Le DICRIM est un document de prévention que nous vous invitons à lire attentivement et à conserver.

[Retour Table](#)

A. _DDRM ou (SDRNM) SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES RISQUES NATURELS MAJEURS DES YVELINES (Code de l'Environnement art. R125-11) ⁽¹⁾

Modifié par Décret n°2018-1126 du 11 décembre 2018 - art. 3

L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

(DDRM) Dossier Départemental des Risques Majeurs (Doc. De l'Etat ; des documents existents) ⁽¹⁾

Le **décret du 11 octobre 1990** impose au préfet d'établir un dossier synthétique, le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), où le préfet arrête la liste des communes concernées par les risques naturels et technologiques majeurs.



Dossier Départemental sur les Risques Majeurs



Edition décembre 2020

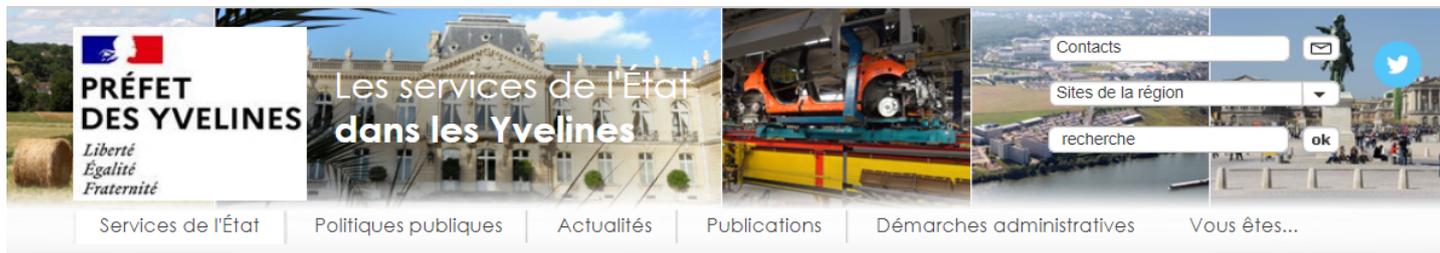
[Retour Table](#)

(1) -[https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Quels-sont-les-risques-dans-le-departement#:~:text=Le%20Dossier%20d%C3%A9partemental%20sur%20les,les%20risques%20connus%20ou%20pr%C3%A9visibles.&text=Le%20sch%C3%A9ma%20d%C3%A9partemental%20des%20risques%20naturels%20majeurs%20\(SDRNM\)%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20mis%20à%20jour%20le%2011%20juin%202019.](https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Quels-sont-les-risques-dans-le-departement#:~:text=Le%20Dossier%20d%C3%A9partemental%20sur%20les,les%20risques%20connus%20ou%20pr%C3%A9visibles.&text=Le%20sch%C3%A9ma%20d%C3%A9partemental%20des%20risques%20naturels%20majeurs%20(SDRNM)%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20mis%20à%20jour%20le%2011%20juin%202019.)

B. _Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise (2)

AP n°07-084 du 30/06/2007

(2) [Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) dans la vallée de la Seine et de l'Oise / Le risque inondation / Prévention des risques / Environnement et prévention des risques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans les Yvelines](#)



Accueil > Politiques publiques > Environnement et prévention des risques > Prévention des risques > Le risque inondation > **Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise**

Partager

Le risque inondation

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) des vallées de l'Orge et de la Sallemouille

Arrêté préfectoral du 02 novembre 1992

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans le bassin de la Senneville

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Mauldre

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du ru de Gally

Mise en oeuvre de la Directive Inondation

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise

Mise à jour le 21/04/2021

M. le Préfet des Yvelines a prescrit par arrêté n°78-2021-01-18-016 du 18 janvier 2021 la **modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise sur la commune des Mureaux.**

Ce projet de modification du PPRI est **soumis à l'avis du public entre le 22 avril et le 22 mai 2021.**

Le projet de modification est consultable sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines. Les pièces mises à la disposition du public sont les suivantes :

- saisine de l'autorité environnementale (courrier de saisine et note de présentation) ;
- décision de l'autorité environnementale en date du 14 octobre 2020 ;
- diaporama et compte-rendu de la réunion d'association du 18 décembre 2020 ;
- arrêté de prescription de la modification du PPRI n°78-2021-01-18-016 du 18 janvier 2021 ;
- projet de modification du PPRI (notice de présentation et règlement modifié – p.20) ;
- avis rendus dans le cadre de la consultation des assemblées délibérantes des collectivités locales et organismes associés suivants : la commune des Mureaux, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et le Syndicat Mixte Seine Ouest.

Le public peut transmettre ses observations et remarques à l'adresse suivante :

ddt-se-prm@yvelines.gouv.fr

[Retour Table](#)

1. Le PCS⁽³⁾ (Code de la Sécurité Intérieure_ L 731-3)⁽⁴⁾

L'article 13 de la loi no 2004-811 du 13 août 2004 dite « loi de modernisation de la sécurité civile » (Article abrogé remplacé par l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure) rend **obligatoire** dans les communes **dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRnp)** approuvé **ou** compris dans le champ d'application d'un « Plan Particulier d'Intervention » (PPI).

L'élaboration de ce plan vise à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra.

Le maire a pour responsabilité de maintenir à jour les documents du PCS de sa commune

→Durée maximum de validité 5 ans.

(3) Site officiel: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025506824/#:~:text=Il%20d%C3%A9termine%2C%20en%20fonction%20des,et%20de%20soutien%20de%20la

Code de la sécurité intérieure

■ Partie législative (Articles L111-1 à L898-1)

■ LIVRE VII : SÉCURITÉ CIVILE (Articles L711-1 à L768-2)

■ TITRE III : PROTECTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION (Articles L731-1 à L733-3)

■ Chapitre Ier : Prévention des risques (Articles L731-1 à L731-3)

Section 3 : Plan communal de sauvegarde (Article L731-3)

Article L731-3

Création Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Annexe, v. init.

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L. 741-5.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le décret d'application no 2005-1156 du 13 septembre 2005, fixe les modalités d'élaboration du (PCS)⁽³⁾ plan communal de sauvegarde, **dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation** par le préfet du département **du (PPI) [plan particulier d'intervention](#)** /volet du plan ORSEC ; pour faire face aux risques industriels

ou du (PPRN) [plan de prévention des risques naturels](#), ou à compter de la date de publication du décret **lorsque ces plans existent** (PPRN des Yvelines , ci-dessus en date Décembre 2020).

(4) <https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-citoyens-publique-routiere-et-civile/Defense-et-Securite-civile/Plans-communaux-de-sauvegarde>

[Retour Table](#)

2. Le DICRIM⁽⁵⁾ (Code de l'environnement_ art.125-2)⁽⁶⁾

Article L125-2

Modifié par LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 47 (V)

I. - Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

(5) DICRIM https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027723056/

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ⁽⁵⁾.

Depuis 1987_ (sur la base du Code de l'environnement, art.125-2) c'est un document réalisé par le maire et librement consultable en mairie et a pour objectif d'informer tout citoyen.

Il répertorie la liste des risques qui ne sont ni exhaustifs (existants et potentiels) et ni figés et donc, sont susceptibles d'évolutions dans le temps.

Compte tenu des modifications dans l'environnement de la commune (activités humaines, transports, installations industrielles, nuisances, risques climatiques) qui sont susceptibles de nous impacter.

Si risques identifiés et avérés sur la commune, met en œuvre dans la mesure du possible et de nos moyens, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde envers les personnes et les biens.

Ce document est édité à partir :

Des risques basés sur les documents préfectoraux ([PPRN et PPI](#))

L'historique de la commune et inventaire des risques naturels ([Arrêtés municipaux](#))

Exp. Crues les plus hautes connues, glissement de boues, de terrains, etc...

Carte des cavités souterraines et carrières ([§_sites référencés](#)).

Les risques anthropiques (liés activités humaines); technologiques connus à date,

Recensement des docs PDF disponibles, à télécharger (DDRM, ORSEC, SEVESO, PPR GPS&O etc. ...).

Inventaire des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,

Les conséquences sur les personnes et les biens,

Rappels des procédures en cas d'incidents ou alertes à la population.

Informations disponibles sur le site internet pour chacun de ces risques :

Liens (payants ou gratuits) vers des sites d'alertes (exemple VIGICRUES).

(6) <https://www.gouvernement.fr/risques/les-collectivites>

Le (DICRIM) Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un composant du (PCS) Plan Communal de Sauvegarde.

[Retour Table](#)

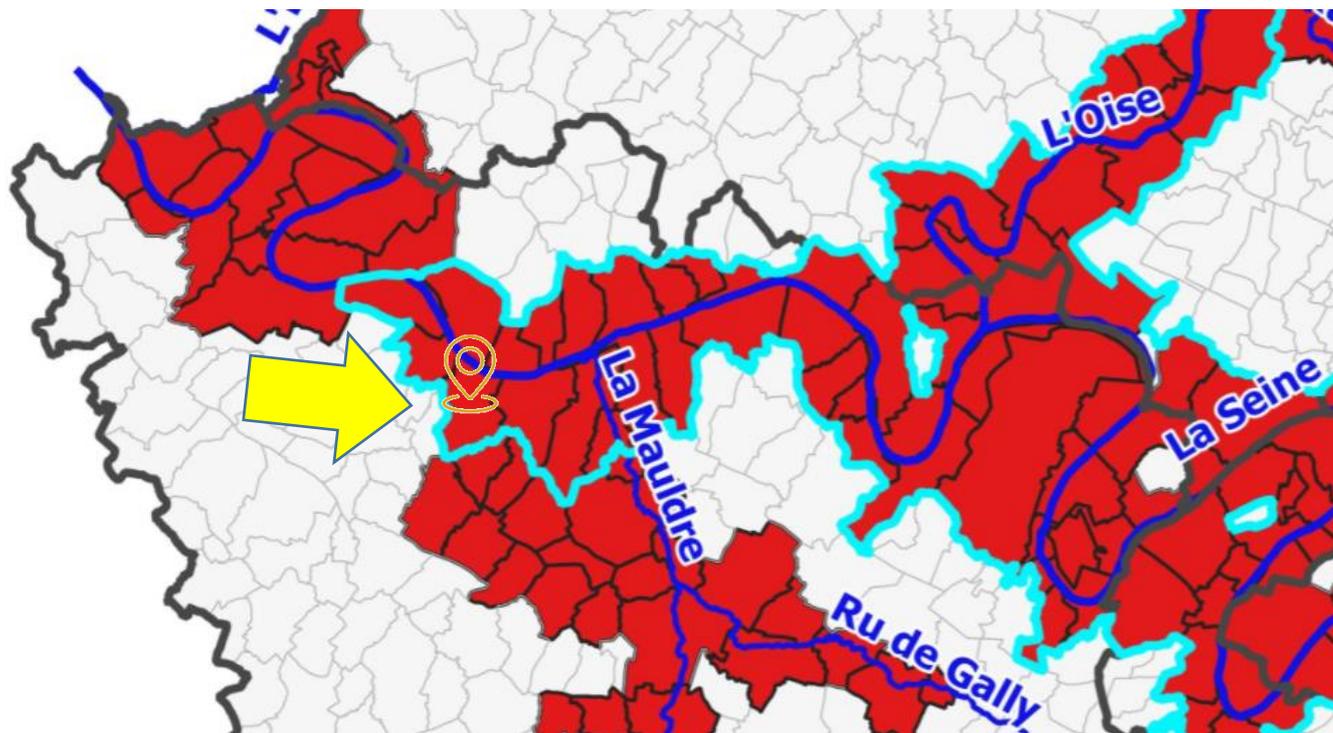
3. _Site GEORISQUES (7)(8)(9) (10)

ARRETES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

(7) <https://www.georisques.gouv.fr/>



§ [Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) .pdf](#)



(8) <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri-r375.html>

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise

AP n°07-084 du 30/06/2007

(9) [Plan de prévention des risques d'inondation \(PPRI\) dans la vallée de la Seine et de l'Oise / Le risque inondation / Prévention des risques / Environnement et prévention des risques / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans les Yvelines](#)

[Retour Table](#)

Définition du Risque Majeur ⁽¹⁰⁾:

(10) <https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/2277/14719/file/SDRNM.pdf>

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- ▶ d'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, **l'aléa**, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- ▶ d'autre part à l'existence **d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène :

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Huit types de risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Les risques technologiques majeurs sont au nombre de quatre : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque lié au transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage. Une information détaillée sur chacun de ces risques est disponible sur le site PRIM.NET, portail thématique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

La prévention des risques majeurs

La prévention regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, en tentant de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société.

Les sept axes de la politique de prévention :

1. Améliorer la connaissance des phénomènes (aléas) ;
2. Développer l'information préventive et l'éducation ;
3. Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement ;
4. Réduire les aléas technologiques à la source ;
5. Diminuer la vulnérabilité des biens et des personnes situés dans les zones à risque ;
6. Anticiper les phénomènes et alerter les populations par une surveillance et une prévision adaptées ;
7. Planifier et organiser les secours en prenant en compte les retours d'expérience des crises antérieures.

Plus d'informations sur le site <http://www.risquesmajeurs.fr/>

[Retour Table](#)

_Site DRIEE (11)

(11) <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

La Driee Publications Données Lettre d'actualités Formulaires et téléprocédure Presse Consultations publiques

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

DRIEE ILE-DE-FRANCE
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

Rechercher Ok

RISQUES ET NUISANCES EAU ET MILIEUX AQUATIQUES NATURE ET PAYSAGE RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL ENERGIE CLIMAT AIR DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE VÉHICULES

Accueil > DRIEE > La Driee d'Ile-de-France

DRIEE

La Driee d'Ile-de-France Publications Données Lettre d'actualités Formulaires et téléprocédures Presse Recrutement Consultations publiques

La Driee d'Ile-de-France

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE) est un service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement. Elle met en oeuvre sous l'autorité du préfet de la Région d'Ile-de-France et des préfets de département les politiques publiques en matière d'Environnement et d'Énergie, et en particulier celles relatives à la transition écologique. Elle intervient dans l'ensemble des départements de la région grâce à ses unités départementales (UD).

ADRESSE DE LA DRIEE :
12 COURS LOUIS LUMIERE
CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX

Les territoires de la Driee

- Délégation de bassin Seine Normandie
- Service police de l'eau
- Unités départementales

Autorisation environnementale

- Simplification des démarches pour les porteurs de projet

CITES

- La convention de Washington

_Site AIDA / INERIS (12)

(12) https://aida.ineris.fr/consultation_document/8177

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AIDA

maîtriser le risque pour un développement durable
INERIS

La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement

Accueil Inspection des ICPE Réglementation Aide réglementaire Guides et BREF Recherche

Autres versions

- Version PDF
- Version imprimable

A propos du document

- Date de signature : 10/05/1995
- Type : Circulaire

Circulaire DPPER/SEI n° 95-251 du 10/05/95 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Réglementation des installations mobiles

Le ministre de l'Environnement
à
Mmes et MM. les préfets :

Mes services ont été interrogés à plusieurs reprises sur la situation administrative de certaines installations mobiles revenant périodiquement sur le même site d'emploi. A l'heure actuelle, de telles installations concernent essentiellement le traitement de déchets : déshydratation de boues, régénération de solvants, déchetteries,... mais le problème pourrait se poser de la même manière pour d'autres installations, telles que les installations mobiles de fabrication d'explosifs.

Dans le cas général, les installations mobiles dont le temps de séjour sur le site est limité, sont réglementées à travers l'article 23 du décret n° 77-1133 modifié s'il s'agit d'installations soumises à autorisation.

Cette procédure ne peut cependant être systématiquement renouvelée si la fréquence de passage est trop élevée et/ou si la durée cumulée est trop longue.

Il m'apparaît que la solution administrative la plus satisfaisante consiste à réglementer l'installation à travers une procédure d'autorisation définitive demandée par le responsable du site qui accueille l'installation. Le dossier de demande d'autorisation devra indiquer la fréquence de passage prévisible ainsi que la durée de fonctionnement de l'installation à chaque passage.

Les prescriptions annexées à l'arrêté d'autorisation éventuel doivent être aussi contraignantes que celles d'une installation fixe de même nature. En effet, la possibilité de déplacer une installation ne modifie en rien les atteintes potentielles qu'elle peut porter aux intérêts visés à l'article 1 de la loi du 19 juillet 1976. Ces prescriptions doivent prévoir les travaux de génie civil nécessaires à l'aménagement du lieu où doit être systématiquement arrêtée l'installation et les obligations imposées à l'installation proprement dite. Elles doivent en outre prévoir l'information en temps utile de l'inspecteur des installations classées sur la date de passage de l'installation de manière à permettre une visite d'inspection et/ou un contrôle par un organisme extérieur.

En ce qui concerne les installations soumises à déclaration, la procédure à employer est également celle de la déclaration définitive. Les prescriptions générales imposées à ce type d'installation peuvent cependant poser quelques problèmes. Il y a alors lieu de faire usage de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1976 susvisée pour imposer des prescriptions spéciales.

[Retour Table](#)

4. _Les RISQUES NATURELS

5. _Les INONDATIONS et COULEES DE BOUES sur GUERVILLE (13) (14) (15)

(13) https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=zonesinondables&x=608352.652846856&y=6873708.686636068&zoom=9

_Outils d'Alerte Régionale VIGICRUES

(14) <https://www.vigicru.es.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigicru=7>

Un site du réseau écologique-solidaire.gouv.fr

Un site du réseau écologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

VIGICRUES

Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France

ADOUR-GARONNE ↓ LOIRE-BRETAGNE ↓ SEINE-NORD-EST ↓ RHÔNE-MÉDITERRANÉE ↓ OUTRE-MER ↓

L'état maximum de la vigilance crues métropolitaine est **vert**.
 △ Pas de vigilance particulière requise.

Accéder au bulletin d'information*
 *Production de l'information : 08.09.2020 à 09h54 H.L.

Afficher les informations de mon territoire
 Se géolocaliser

Territoire Seine moyenne-Yonne-Loing

Accéder au bulletin d'information local*
 *Production de l'information : 07.09.2020 à 14h38 H.L.

Situation par tronçon de vigilance crues :

Voir sur la carte	Nom	Vigilance	RSS
	Yonne amont	+ Vert	
	Serein	+ Vert	
	Brenne	+ Vert	
	Armançon	+ Vert	
	Yonne aval	+ Vert	
	Seine Bassée francilienne	+ Vert	
	Loing amont - Ouanne	+ Vert	
	Loing aval	+ Vert	
	Seine moyenne	+ Vert	
	Seine à Paris	+ Vert	

Statique Dynamique

[Retour Table](#)

_Trois types d'inondation : par crue et par débordement lent (plaine), par ruissellement et coulée de boue

[Aller au contenu](#)



Service d'information sur le risque de crues
des principaux cours d'eau en France



ADOUR-GARONNE ↓



LOIRE-BRETAGNE ↓



SEINE-NORD-EST ↓



RHÔNE-MÉDITERRANÉE ↓



OUTRE-MER ↓

Accueil > Seine-Nord-Est > Territoire Seine moyenne-Yonne-Loing > Station Méricourt (Seine)

Station Méricourt (Seine)

Commentaires à la station



Prévision : Les prévisions ou les tendances ne sont pas affichées sous forme graphique à cette station. Retrouvez ces informations, lorsqu'elles sont disponibles, dans le [bulletin d'information local](#).

Graphique

Observation

Prévision

Info station

Méricourt (Seine) - Hauteurs - 08/09/2020 14:16

Afficher les données sur : 1 jour 3 jours 7 jours 14 jours 30 jours Zoom init.



Légende

—●— Méricourt (Seine)

Sur ce site, vous pouvez accéder aux 30 derniers jours de données non expertisées (en heure légale à la station). Pour des données plus anciennes déjà bancarisées, vous pouvez consulter le site <http://www.hydro.eaufrance.fr/>. Sinon, vous pouvez contacter directement le service de prévision des crues dont dépend la station.

Afficher les données suivantes :

Les hauteurs d'eau

Les débits

Crues historiques

Aucune crue historique de hauteur pour cette station.

Les stations associées

Aulnay-sur-Mauldre
[Centre ville] (Mauldre)

[Voir la station](#) →

Beynes [Mairie] (Mauldre)

[Voir la station](#) →

Thiverval-Grignon [Les
Quatre Pignons] (Ru de
Gally)

[Voir la station](#) →

Limay [Mantes] (Seine)

[Voir la station](#) →

Poissy (Seine)

[Voir la station](#) →

Rechercher une station :

De : "Préfecture des Yvelines" [<mailto:client.36411001@telealerte.com>]

Envoyé : lundi 1 février 2021 18:43

À : mairie.guerville@wanadoo.fr

Objet : Crue de la Seine : précision sur l'adresse mail à servir pour informer la préfecture 78

Importance : Haute

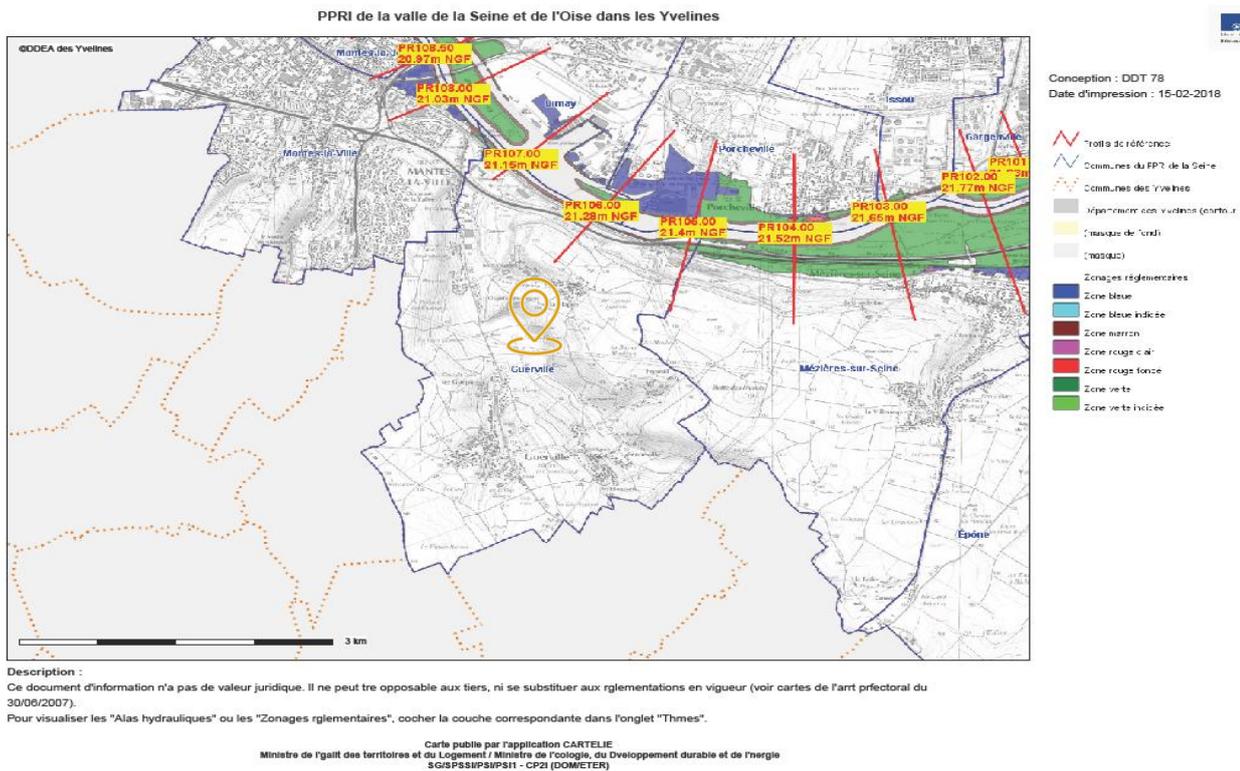
Dans le cadre de la vigilance jaune émise pour la crue de la Seine, merci d'informer la préfecture de vos éventuelles difficultés et tout déclenchement de PCS à l'adresse suivante :

(15) pref-sidpc-permanent@yvelines.gouv.fr

[Retour Table](#)

6. (PPRI) Plan Prévention Risques Inondations Guerville/Senneville (16) (17)

(16) § PPRN Inondations Senneville



Accueil > Eau et milieux aquatiques > Consulter les données techniques sur l'eau > Les données qualité des eaux et des milieux aquatiques en Ile-de-France > Données qualité des eaux > Données qualité disponibles par station

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

- Connaître les milieux aquatiques et leurs enjeux
- Comprendre les politiques territoriales liées à l'eau
- Consulter les données techniques sur l'eau
 - Les données qualité des eaux et des milieux aquatiques en Ile-de-France
 - Les masses d'eau et le programme de surveillance en Ile-de-France
 - Quelques explications sur la qualité des eaux
 - Données qualité des eaux
 - Données qualité par paramètre hydrobiologique
 - Données paramètres physico-chimique et chimiques
- Données qualité disponibles par station**
 - Données territoriales
 - Etat des masses d'eau
 - Publications

03126704 - RU DE SENNEVILLE à GUERVILLE

publié le 11 janvier 2011 (modifié le 23 septembre 2011)

Identification de la station	
Code de la station	03126704
Cours d'eau	RU DE SENNEVILLE
Commune	GUERVILLE (N° INSEE : 78291)
Réseau	RCO
Unité Hydrographique	SEINE MANTOISE
Masse d'eau	Ru de Senneville
Code masse d'eau	HR230B-H3068100
Code hydrographique	H3068100
Classe de taille nationale	TP9
Contexte piscicole	Cyprinicole
X - Lambert II étendu (m)	556 940
Y - Lambert II étendu (m)	2 438 890
X - Lambert 93 (m)	608 373
Y - Lambert 93 (m)	6 872 593
Altitude (m)	60
Description	Pont de la route entre Fresnel et Guerville, aval du lieu-dit les Larris

La localisation du point de prélèvement hydrobiologique est précisée dans la fiche de description du point de prélèvement hydrobiologique



Nouveautés

- UH Oise Esches
- 03083001 - SEINE à VILLENEUVE-LA-GARENNE
- 03083001 - SEINE à VILLENEUVE-LA-GARENNE
- 03126058 - AUBETTE DE MEULAN à MEULAN
- 03012100 - SEINE à COURCEROY
- 03012000 - SEINE à NOGENT-SUR-SEINE

Accès direct

Choisissez (par nom)

Choisissez

(17) http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PPRI_Seine_d78_arrete30_06_2007&service=DDT_78

[Retour Table](#)

_Site de DRIEE (18)

(18) <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/HSDC.map>

DRIEE Ile-de-France
Harmonisation de la cartographie des ressources en matériaux de carrières en Île-de-France

Retour aux autres cartes

Situation

Localiser

Choisir un département: Saisir les premières lettres

Choisir une commune: Saisir les premières lettres

Localiser Réinitialiser

Recentrer

Projection: RGF93 / Lambert 93

x:

y:

Centrer

Choisissez une échelle

Zones favorites

Echelle: 1/20.509

Position : 607548.74, 6872974.80

7. La RADIOACTIVITE (Naturelle et/ou Activités Humaines)

_Site l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)(19)

(19) <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx>

Base de connaissances | Professionnels de santé | Presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Toute notre expertise pour vous protéger

Rechercher un article, sujet... OK

Recherche avancée >

Rapport annuel 2020
Nos actions de recherche et d'expertise menées en 2020
Découvrir notre rapport annuel >

L'IRSN | LA RECHERCHE | ACTUALITÉS | AVIS ET RAPPORTS | PRESTATIONS & FORMATIONS | CARRIÈRES

Base de connaissances

Accueil > Base de Connaissances > Surveillance de l'environnement > Expertises environnementales liées à des phénomènes naturels > Le radon

INSTALLATIONS NUCLEAIRES | SANTÉ ET RADIOPROTECTION | SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT | NUCLÉAIRE ET SOCIÉTÉ | MÉDIATHÈQUE | VOS QUESTIONS | GLOSSAIRE

Le radon

Qu'est que le radon ? Où en trouve-t-on ? Pourquoi s'en préoccuper ? Quel risque pour la santé ?
Retrouvez dans ces pages toutes les réponses à vos questions sur ce gaz radioactif.

Le risque radon dans les habitations en 10 questions

Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions.

Pourquoi s'en préoccuper ?

Le radon inhalé augmente le risque de cancer du poumon. Un risque faible au regard du tabac, mais contre lequel il est souvent simple de lutter, en améliorant par exemple la ventilation des bâtiments.

Médiathèque >> Toutes les images

1/14 Suivant >>

[Retour Table](#)

(20) <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Avis-de-l-ASN-sur-la-delimitation-des-zones-a-potentiel-radon-sur-le-territoire-national>

L'ASN rend un avis favorable sur l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon sur le territoire national

Publié le 23/07/2018 à 10:30

Note d'information

Par arrêté du 27 juin 2018⁽¹⁾, pris en application des décrets n° 2018-434 et 2018-437 du 4 juin 2018⁽²⁾⁽³⁾, des zones à potentiel radon ont été définies sur le territoire national. Ce zonage permet une prise en compte plus fine du risque radon afin de mieux protéger le public et les travailleurs.

Les décrets précités, qui modifient ou complètent le code de la santé publique, le code du travail et le code de l'environnement, conduisent à maintenir, mettre à jour ou mettre en place les actions suivantes :

- l'obligation de dépistage du radon dans certains établissements (voir encadré) recevant du public (ERP) (mise à jour des dispositions existantes) ;
- la prise en compte des expositions au radon dans les lieux de travail (mise à jour des dispositions existantes) ;
- l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires dans le cadre de transactions immobilières (disposition nouvelle).

LES ERP POUR LESQUELS LE DÉPISTAGE DU RADON EST OBLIGATOIRE :

- les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'incendie,
- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans,
- les établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux, avec capacité d'hébergement,
- les établissements thermaux,
- les établissements pénitentiaires.

Accueil > Données > Bases de données

Bases de données

Les données proposées en téléchargement sont accessibles sous différents formats décrits dans chacun des onglets ci-dessous. Pour un public averti à l'exploitation de données cartographiques, il est aussi possible d'accéder aux données à partir de services web cartographiques (WMS et WFS), spécifiques à GéoRisques, à partir du lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/services>

Entrez votre recherche ici...



Catégories :

Risques naturels

Risques technologiques

14 bases de données

Procédures administratives relatives...

Ce jeu de données correspond aux procédures administratives relatives aux risques (BD GASPARE), mises à jour directement par les services instructeurs...

Zonages Inondation - Rapportage 2013

Ce jeu de données correspond aux Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI), millésime 2013. Les données ont été élaborées en s'appuyant su...

Inondations par remontée de nappes

Ce jeu de données correspond à la localisation des zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au...

(21) <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

[Retour Table](#)

8. La SISMICITE (§ SDRNM.pdf) ⁽²²⁾ ⁽²³⁾

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets no 2010-1254 du 22 octobre 2010 et no 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

A une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;

Les Yvelines étant en zone de sismicité 1, le département n'est pas concerné par les prescriptions parasismiques.

Les services de l'État dans le département des Yvelines

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Environnement et prévention des risques > Prévention des risques > Le risque d'effondrement des fronts rocheux

Prévention des risques

- Quels sont les risques dans le département ?
- Informations des Acquéreurs et Locataires (IAL) et Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- Le risque inondation
- Le risque d'effondrement des cavités souterraines
- Le risque de retrait-gonflement des argiles
- Le risque technologique
- Les aides financières
- La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Le signal national d'alerte, comment le reconnaître ?
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
- Le risque d'effondrement des fronts rocheux**

Le risque d'effondrement des fronts rocheux

Mise à jour le 19/04/2019

Dans notre département, les risques d'effondrement sont liés à la présence de cavités souterraines, mais également de fronts rocheux, c'est-à-dire de versants rocheux sous-cavés, fragilisés et instables.

Depuis 2016, la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines élabore, avec le CEREMA, des porteur à connaissance (PAC) versant sous-cavé pour les communes exposées aux risques de chutes de blocs et d'effondrement de fronts rocheux, lorsqu'est notée la présence de falaises creusées.

Le PAC est un document non-réglementaire, qui met à disposition des communes de la connaissance et de l'information. Il contient des recommandations et non pas des prescriptions, à la différence du PPRN (document réglementaire). Ainsi, il est recommandé aux communes ayant fait l'objet d'un PAC versant sous-cavé :

- ▶ de faire mention de l'état des risques naturels dans la note de présentation de leur plan local d'urbanisme (PLU) ;
- ▶ d'intégrer les cartes de l'aléa en annexe du PLU ;
- ▶ d'indiquer dans le règlement du PLU que l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme est à appliquer dans les secteurs concernés par l'aléa.

▶ **Gommecourt** (janvier 2016) :

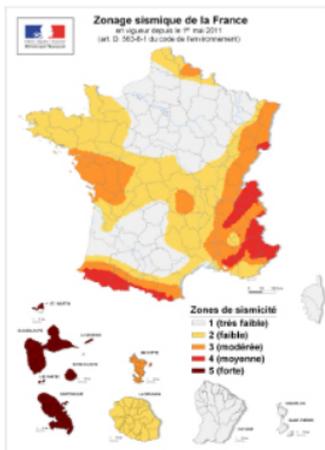
- > PAC - format : PDF - 0,62 Mb
- > Annexe 1 - format : PDF - 0,14 Mb

1	Nom_Commune	INSEE_Commune	INSEE_Département	Nom_Département	Zone de sismicité
32177	GUERVILLE	78291	78	YVELINES	1 - Très faible

(22) <http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines>



Accueil > Didacticiel > Département : 78 > Commune : GUERVILLE > Bâtiment existant de catégorie d'importance I



i Didacticiel de la réglementation parasismique

Votre sélection

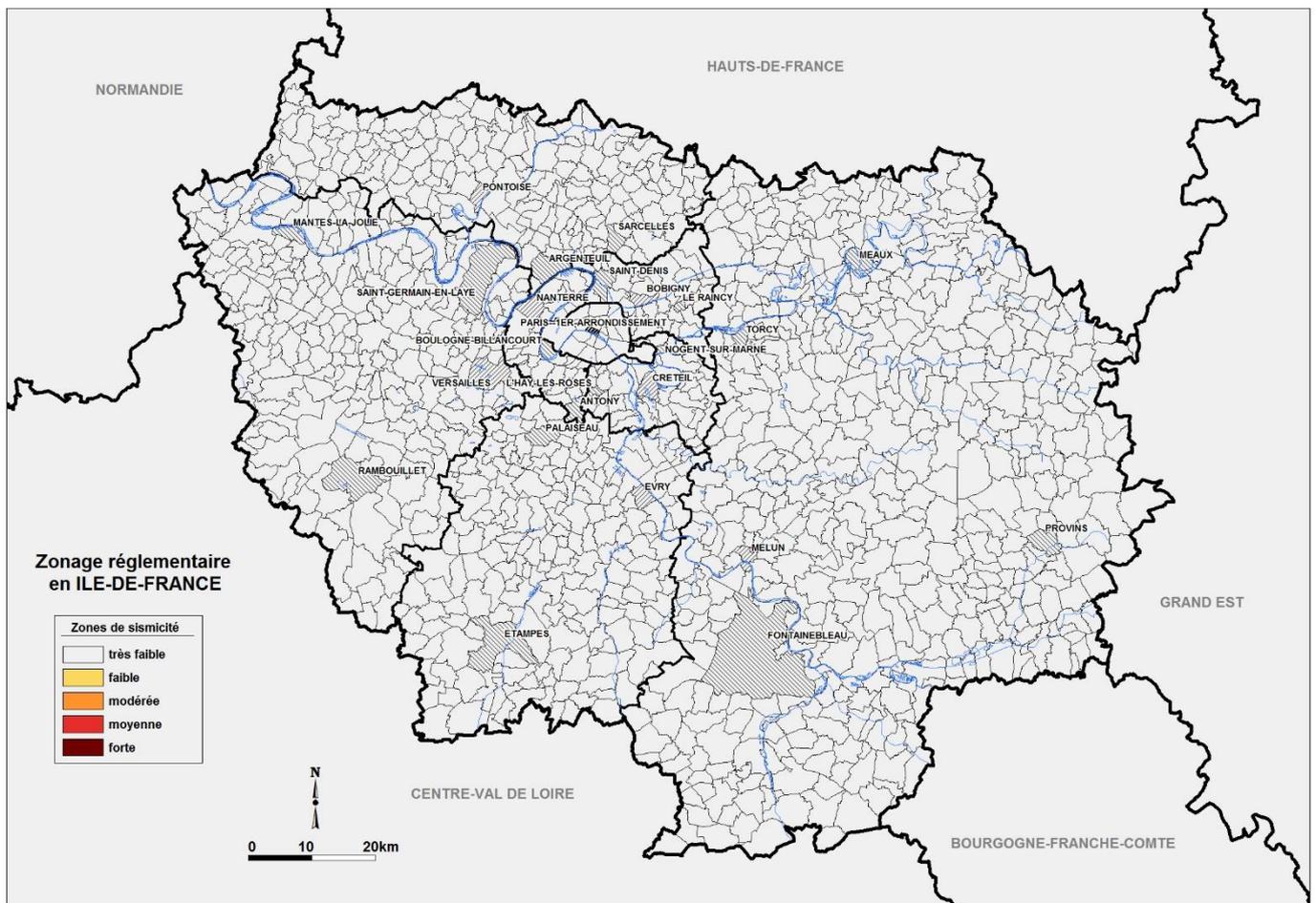
Département : 78
Commune : **GUERVILLE** (Zone de sismicité : **Très faible**)
Bâtiment **existant** de catégorie d'importance I

Comment prendre en compte le risque sismique dans votre projet ?

La commune dans laquelle se trouve votre projet est en **zone de sismicité 1 (très faible)** selon l'article D. 563-8-1 du Code de l'Environnement.

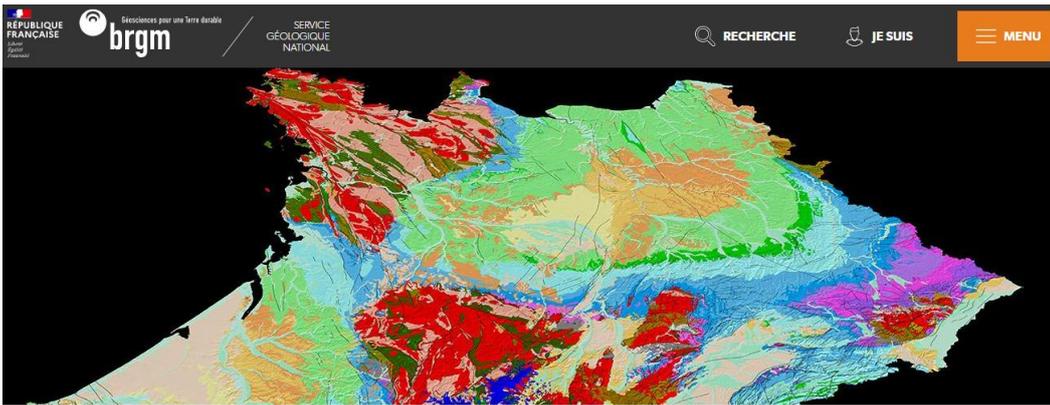
Votre projet consiste en une **modification d'un bâtiment existant, de catégorie d'importance I**.

Selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié (relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à « risque normal »), **aucune disposition parasismique n'est exigée** dans cette commune pour les projets de modification d'un bâtiment existant de la catégorie d'importance que vous avez renseignée.



[23] <http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>

_Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) ⁽²⁴⁾ ⁽²⁵⁾



Accueil / Actualité / Science ouverte : le BRGM donne un accès gratuit à ses cartes géologiques

ACTUALITÉ

Science ouverte : le BRGM donne un accès gratuit à ses cartes géologiques

[24] <https://www.brgm.fr/fr/actualite/actualite/science-ouverte-brgm-donne-acces-gratuit-cartes-geologiques>



VISUALISER LES DONNÉES RECHERCHER DES DONNÉES DONNÉES ET SERVICES THÉMATIQUES MOBILES



Accueil ► Confirmation du Webform



Données et services

- Géoservices OGC
- Cartes géologiques
 - Téléchargement des cartes géologiques
 - Téléchargement des cartes géologiques départementales à 1/50 000 (Bd Charm-50)
 - Téléchargement des cartes géologique des DROM
 - Téléchargement de

Téléchargement des cartes géologiques départementales à 1/50 000 (Bd Charm-50)

Vous avez demandé à télécharger le département : 78 - Yvelines

Veillez trouver ci-dessous le lien de téléchargement :

http://infoterre.brgm.fr/telechargements/BDCharm50/GEO050K_HARM_075_077_...

Le BRGM met à disposition la police utilisé ainsi que la symbologie :

<http://infoterre.brgm.fr/telechargements/BDCharm50/Outils.zip>

Géoservices (OGC)

Le BRGM propose aussi un accès à ses données sous la forme de services web.

[25] <http://infoterre.brgm.fr/node/454/done?sid=39494&token=14fbc1fa3b66051c302c027751ce806c>

[Retour Table](#)

9. _Les MOUVEMENTS de TERRAIN (26)

_Les ressources du sous-sol (Activités Humaines)

GUERVILLE → Se rapprocher du PLUI et du service d'urbanisme de la Mairie

Les carrières à ciel ouvert et souterraines : Pour l'industrie (CALCIA, LAFARGE), d'importantes carrières à ciel ouvert de pierres calcaires et de marnes ont été exploitées à Guerville aujourd'hui fermées. Seules, restent les activités de remblais et traitement de granulats (LAFARGE) et les activités tertiaires (CALCIA).



_Carrières abandonnées

https://www.igc-versailles.fr/yvelines.html

Inspection Générale des Carrières

Site d'informations sur les risques liés aux carrières souterraines et aux cavités abandonnées.
Dans les départements des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne.

Accueil Le service Informations Connaissances **Données** Liens Téléchargements

Les zones de cavités dans les Yvelines

Légende des Zonages Légende des Matériaux Important

(26)_ IGC (igc-versailles.fr)

10. RISQUES et PHENOMENES METEOROLOGIQUES ⁽²⁷⁾

CHUTE DE NEIGE/ GRAND FROID

VENT VIOLENT

CANICULE

FOUDRE

TEMPETE

Ces phénomènes, par nature imprévisibles sont de plus en plus violents, et ne sont pas négligeables, c'est pourquoi, nous devons, dans la mesure du possible, nous y préparer et prendre des moyens d'avertir et de protéger la population et les biens.

GUERVILLE → Moyens d'alerte Cityc en cours de déploiement sur la commune.



Alerte Citoyen

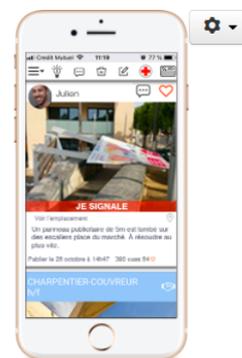
La municipalité a souhaité mettre en place un outil d'alerte afin d'être toujours plus proche de ses concitoyens et de pouvoir les informer au plus vite et le plus sérieusement possible sur les actualités de la commune.

En téléchargeant l'application sur son téléphone ou en demandant à recevoir des sms ou appels, vous pourrez suivre en directe les actions ou alerte relatives à notre commune.

Notre priorité avec ce nouvel outil est de rendre l'information accessible à tous. Le dispositif de «Alerte Citoyen», vous permet de recevoir les alertes météo, travaux, etc., ainsi que toutes les actualités de notre commune.

Pour utiliser ce dispositif, vous pouvez nous remettre votre adhésion en Mairie ou par mail à communication@guerville.org ou en utilisant le formulaire ci-dessous.

Le cas échéant, vous pourrez être rappelé afin de finaliser votre profil utilisateur.



(27) <http://www.newsite.guerville.fr/index.php/alerte-citoyen>

11. _RISQUES INDUSTRIELS Établissements SEVESO ⁽²⁸⁾

(28) [2.2 Etat Initial de l'Environnement compressed.pdf](#)

Établissements SEVESO seuil haut autour de GUERVILLE → Pollutions atmosphériques suivant direction du vent
§ 1 établissement PPI ou PPRT et 9 établissement couvert par un « PAC Technologique » en Annexes dans le PLUI



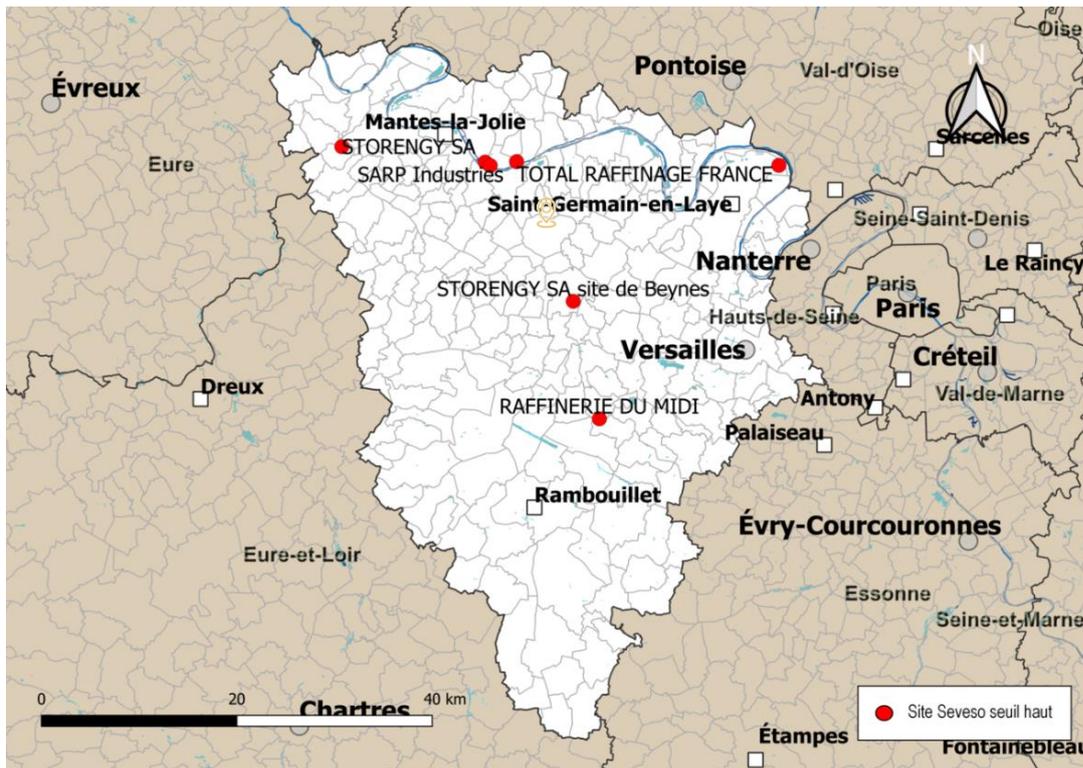
(NDLR) Extrait du PLUI :

Un PPRT commun en cours d'élaboration sur plusieurs sites SEVESO, ... (Total à Gargenville, SIAAP d'Achères, SARP Industrie, Air Liquide et Air Product à Limay, Dunlopillo à Mantes-la Jolie, Essor Invest à Rosny-sur-Seine et Linde France à Limay Porcheville)

Une prise en compte du risque par la Commission de Suivi du Site (CSS) du bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville

[Retour Table](#)

The screenshot shows the DRIEAT Île-de-France website interface. At the top, there is a navigation bar with links like 'La Drieat', 'Publications', 'Données', etc. The main header identifies the 'PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE' and the 'DRIEAT Île-de-France' as the 'Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports'. Below this, a horizontal menu lists various categories: 'RISQUES ET NUISANCES', 'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES', 'NATURE ET PAYSAGE', 'RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL', 'ENERGIE CLIMAT AIR', 'DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE', and 'VÉHICULES'. The main content area is titled 'RISQUES ET NUISANCES' and features a sidebar on the left with navigation options like 'Connaissance sur le risque', 'Prévention des risques technologiques', and 'Inspection des installations classées'. The central part of the page is dedicated to 'CSS Inter entreprises de Limay', published on 21 November 2014 (modified 8 March 2019). It lists two sets of documents: 'CSS du 10 décembre 2018' and 'CSS du 13 décembre 2017', each with links to presentation and report documents. A 'Dans la même rubrique' section on the right lists other CSS entries such as 'CSS CRISTAL à Carnières sur Seine' and 'CSS de Saint Illiers la Ville - Stockage souterrain de gaz naturel'.



SARP Industries à Limay – traitement de déchets dangereux
PPRT– déchets dangereux

TOTAL à Gargenville – dépôt de liquides inflammables
PPRT– dépôt de liquides inflammables

GUERVILLE → non concerné; STORENGY à Beynes – stockage souterrain de gaz
PPRT _ Stockage en nappes aquifères STORENGY

[Retour Table](#)

(30) <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/pprt-78-r316.html>

The screenshot shows the DRIEE website interface. On the left is a navigation menu with categories like 'Publications', 'Données', 'Formulaires et téléprocédures', 'Presse', 'Recrutement', 'Consultations publiques', 'Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) du bassin Seine-Normandie', 'Flux RSS', 'Chasse et espèces susceptibles d'occasionner des dégâts', 'Avis d'enquête publique', 'Projets d'arrêtés', 'Etudes d'impact', and 'Secteurs d'information sur'. The main content area features the title 'Carrière de Guerville et Mézières-sur-Seine (Yvelines) – Plate-forme de tri-transit, traitement et valorisation de matériaux et terres polluées' with a publication date of 5 September 2016. It includes a summary of the public consultation, a link to a PDF dossier, and a 'Haut de page' button. On the right, a 'Dans la même rubrique' section lists related topics such as 'Champigny-sur-Marne (94) – Demande de dérogation aux interdictions d'atteinte à des espèces protégées' and 'Dampierre-en-Yvelines (78) – Demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées'.

GUERVILLE → Se rapprocher du PLUI et du service d'urbanisme de la Marie.

(ERPS) Etat des Risques de Pollution des Sols

_BASIAS

CONTACT : basias@brgm.fr

The screenshot shows the GÉORISQUES website. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Mes risques', 'S'informer', 'Données', 'Aide', and a search icon. The main header reads 'Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels'. Below this, a 'SOMMAIRE' (Table of Contents) lists: 'Présentation', 'Contexte législatif', 'Accès aux données', 'Liens', 'Contact / FAQ', 'Aide', 'Droits d'usage', and 'Valorisation nationale et compléments'. The main content area is titled 'BASIAS : Inventaire historique de Sites Industriels et Activités de Service' and includes the sub-heading 'Pourquoi BASIAS ?'. The text explains that France was one of the first European countries to conduct systematic inventories of polluted or susceptible sites (starting in 1978). It lists objectives: to catalog sites, prevent pollution, and provide information to urban planning and protection actors. It also notes that regional inventories (IHR) are conducted alongside the national BASIAS database.

(31) <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/basia>

[Retour Table](#)



Accueil > S'informer > Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels > Accès aux données >

Rechercher un terrain présentant une potentielle pollution

Pollutions des sols, SIS et anciens sites industriels

[← Retour](#)

Rechercher un terrain présentant une potentielle pollution

Catégorisation

BASOL Secteurs d'information sur les Sols (SIS)

Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Localisation :

ILE-DE-FRANCE

YVELINES

GUERVILLE

[Réinitialiser](#)



Aucun résultat trouvé pour cette recherche

12. _RISQUES (TMD) TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES par CAMIONS ou TRAINS ou BATEAUX ⁽³²⁾ ⁽³³⁾

GUERVILLE → Pollutions atmosphériques suivant direction du vent

(32) [_2.2 Etat Initial de l'Environnement compressed.pdf](#)

Concentration de contraintes techniques → risques potentiels



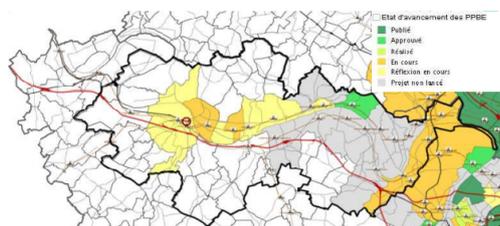
Transports dangereux gaz et hydrocarbures sur Autoroute, fleuve ou Chemin de Fer

(33) <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/liens-vers-les-sites-internet-des-autorites-r645.html>

13. _RISQUES Expositions Ondes Électromagnétiques / Hertziennes / Radios / Téléphonie mobile 4G/5G. ⁽³⁴⁾

(34) https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2020-01/2.2%20Etat%20Initial%20de%20l'Environnement_compressed.pdf

_Site PLUI GPS&O



Etat d'avancement des Plans de Prévention des Bruits dans l'Environnement sur le territoire de GPS&O - Source : BruitParif

E. Des champs électromagnétiques pouvant créer des nuisances pour les riverains

Plusieurs lignes haute-tension et très haute-tension, allant de 63 à 400 kV, traversent le territoire de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O). Des antennes radios sont également implantées sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures peuvent être à l'origine de nuisances liées aux champs électromagnétiques générés.

Au total, 39 communes du territoire sont traversées par des lignes hautes-tension et très haute-tension :

- Achères
- Andrézy
- Arnouville-lès-Mantes
- Aubergenville
- Auffreville-Brasseuil
- Boiville-en-Mantois
- **Guerville**
- Guitrancourt
- Hargeville
- Issou
- Jumeauville
- Juziers

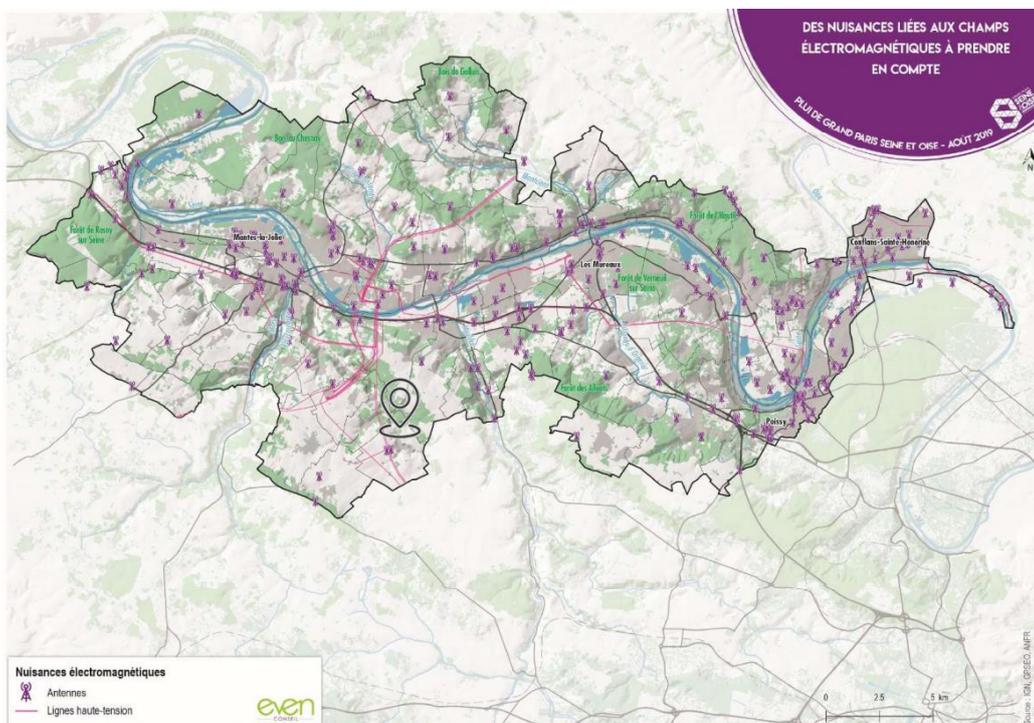
- Bouaffle
- Breuil-Bois-Robert
- Buchelay
- Carrières-sous-Poissy
- Chantoloup-les-Vignes
- Chapet
- Conflans-Sainte-Honorine
- Drocourt
- Ecquevilly
- Epône
- Flins-sur-Seine
- Fontenay-Saint-Père
- Gargenville
- Les Mureaux
- Limay
- Mézières-sur-Seine
- Magnanville
- Mantes-la-Ville
- Médan
- Oinville-sur-Montcient
- Poissy
- Porcheville
- Rolleboise
- Rosny-sur-Seine
- Triel-sur-Seine
- Vernouillet

LES CHIFFRES CLEFS

- 3 établissements SEVESO Seuil Haut et 5 établissements Seuil Bas
- 2 périmètres de protection de sites de stockage de gaz souterrain
- 9 communes concernées par le transport de matières dangereuses de canalisation de fluides
- Plus de 900 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)
- 650 sites anciennement ou potentiellement pollués (BASIAS) et 48 sites de pollution avérée, non traités ou en cours de traitement (BASOL)
- 15 axes routiers principaux recensés au classement sonore, sources des nuisances sonores
- 21 communes, et près 2750 personnes affectées par les nuisances sonores

PLUI approuvé / Diagnostic Territorial et Etat Initial de l'Environnement / Etat Initial de l'Environnement

[245]



_RTE Pylônes électriques ⁽³⁵⁾

(35) <https://www.rte-france.com/quest-ce-quun-champ-electromagnetique>

En France et à fortiori, le réseau de transport d'électricité est « vital » et stratégique et aérien pour l'Île-de-France.

Risques extérieurs coupures réseau électrique

- Chutes de Pylônes ou coupure câbles HT /MT / BT
- Chocs électriques (surtensions terminaux=>Incendies)

Pour les usages courants de l'électricité (en basse fréquence), **champ électrique** et **champ magnétique** sont disjoints.

Le **champ électrique** est **lié à la tension**; il est présent dès que l'on branche un appareil, **même si le courant ne passe pas**. Il se mesure en **volt par mètre (V/m)**.

Le **champ magnétique** est lié au courant et **n'apparaît que si un courant est consommé**, autrement dit **si l'appareil électrique est allumé**. Il se mesure en **tesla (T)**.

En France, s'agissant du réseau de transport d'électricité, il ne doit pas dépasser 5 000 V/m et 100 microtesla (μ T), selon la réglementation.

Ces valeurs sont également celles qui sont **recommandées par (l'OMS)** Organisation Mondiale de la Santé.

Elles garantissent que l'on est protégé contre tous les risques avérés. Elles sont respectées sous les lignes à haute tension exploitées en France.



_Mesures d'ondes électromagnétiques ^{(36) (37) (38) (39)}

Rayonnements Extérieurs

- Équipements électriques et ondes xG/ 4G/5G

(36) <http://www.radiofrequences.gouv.fr/faire-mesurer-son-exposition-aux-ondes-a97.html>

(37) <https://www.anfr.fr/accueil/>

(38) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R35088>

(39) [Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques \(Formulaire 15003*02\) | service-public.fr](#)

GUERVILLE → Télécharger le fascicule cerfa 15003 de demande de mesures d'ondes à faire remplir et tamponné par la mairie de son domicile et renvoyer à l'adresse sur fascicule.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères chargés
de l'environnement,
de la santé et
des communications
électroniques

Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)

cerfa
N° 15003*02

Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Dénomination de l'organisme (le cas échéant) _____
Adresse – N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation Espace accessible au public d'un établissement recevant du public Autre lieu accessible au public

Adresse (si différente de celle du demandeur)

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____
Autres précisions (le cas échéant)
• Etage : _____ • Porte : _____ • Autre : _____

S'il s'agit d'un local d'habitation :

Occupant des lieux, si différent du demandeur

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)

• Nom : _____ • Prénom : _____
Organisme propriétaire (le cas échéant) _____
• Mél : _____ @

Adresse

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____

S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :

Coordonnées du responsable de l'établissement

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @

III – Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est de connaître :

(cochez une seule case)

- 1 - le niveau global d'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...)
- 2 - le détail de l'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...)
- 3 - le niveau d'exposition dû à un objet communicant fixe, dans ce cas préciser obligatoirement l'objet (compteur Linky, ...)

Précisions : _____

[Retour Table](#)

Brouillard électromagnétique ⁽⁴⁰⁾

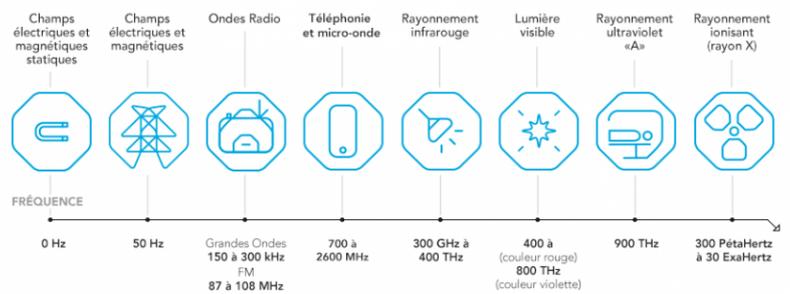
(40)_§ 13192-4_4pages_surveiller-mesurer-ondes-electromagnetiques_web_planches.pdf



Ce dispositif vise à renforcer la transparence et l'indépendance du financement des mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques.
 Les communes ont un rôle essentiel : elles peuvent solliciter des mesures, sont les principaux relais des demandes émanant des particuliers et sont informées de l'ensemble des résultats des mesures réalisées sur leur territoire.



LE SPECTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE



FR EN Rechercher

Observatoire ANFR : au 1er juin, plus de 56 500 sites 4G et 25 000 sites 5G autorisés en France par l'ANFR

LIRE LA SUITE Voir toutes nos actualités

ANFR AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

2G 3G 4G 5G

FR ANFR INTERNATIONAL GESTION DES FRÉQUENCES & SITES LICENCES ET AUTORISATIONS CONTRÔLE DES FRÉQUENCES PUBLICATIONS CONTACT

Valeurs limites d'exposition en vigueur (en volts par mètre, V/m)



Radio
28 V/m



Télévision
de 31 à 41 V/m



Mobile
de 39 à 61 V/m



Téléphone sans fil
59 V/m



Wi-Fi / four micro-ondes
61 V/m



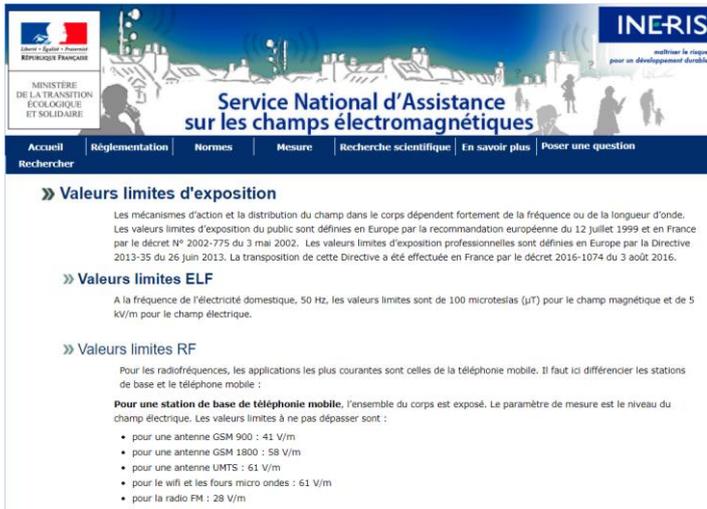
Linky
87 V/m

GUERVILLE → Télécharger le fascicule cerfa 15003 de demande de mesures d'ondes à faire remplir et tamponné par la mairie de son domicile et renvoyer à l'adresse sur fascicule.

[Retour Table](#)

(41) <https://www.inrs.fr/risques/champs-electromagnetiques/reglementation.html>

(42) https://ondes-info.ineris.fr/content/valeurs_limites_exposition#:~:text=pour%20une%20antenne%20GSM%201800,radio%20FM%20%3A%2028%20V%2Fm



Service National d'Assistance sur les champs électromagnétiques

» Valeurs limites d'exposition

Les mécanismes d'action et la distribution du champ dans le corps dépendent fortement de la fréquence ou de la longueur d'onde. Les valeurs limites d'exposition du public sont définies en Europe par la recommandation européenne du 12 juillet 1999 et en France par le décret N° 2002-775 du 3 mai 2002. Les valeurs limites d'exposition professionnelles sont définies en Europe par la Directive 2013-35 du 26 juin 2013. La transposition de cette Directive a été effectuée en France par le décret 2016-1074 du 3 août 2016.

» Valeurs limites ELF

A la fréquence de l'électricité domestique, 50 Hz, les valeurs limites sont de 100 microteslas (µT) pour le champ magnétique et de 5 kV/m pour le champ électrique.

» Valeurs limites RF

Pour les radiofréquences, les applications les plus courantes sont celles de la téléphonie mobile. Il faut ici différencier les stations de base et le téléphone mobile :

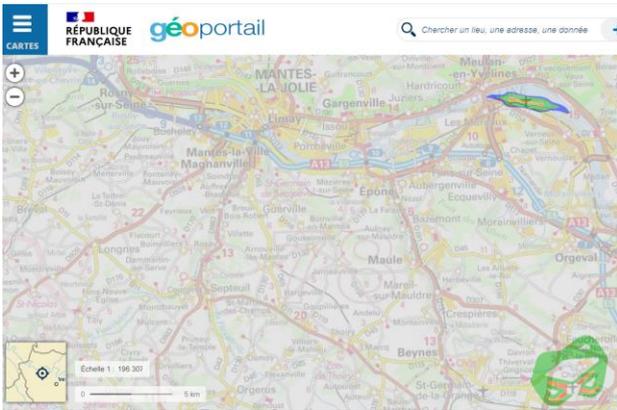
Pour une station de base de téléphonie mobile, l'ensemble du corps est exposé. Le paramètre de mesure est le niveau du champ électrique. Les valeurs limites à ne pas dépasser sont :

- pour une antenne GSM 900 : 41 V/m
- pour une antenne GSM 1800 : 58 V/m
- pour une antenne UMTS : 61 V/m
- pour le wifi et les fours micro ondes : 61 V/m
- pour la radio FM : 28 V/m

14. _Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit (43) (44) (45)

(43) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R56370>

(44) <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PREScriptions d'URbanisme APPLICables dans les ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT			
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé	

© DGAC 2004

ARRÊT DÉFINITIF DE L'APPLICATION FIN AVRIL 2022
Les concepteurs des cartes ont été informés et invités à reproduire leur carte dans le nouvel outil dont ils disposent.

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) / France métropole

Gestionnaires

Thèmes

- Contenu de la carte
 - Zones des PEB et aéroports
 - Zone A
 - Zone B
 - Zone C
 - Zone D
 - Aéroports avec PEB
 - Parcelaire
 - Administratif
 - Fonds cartographiques
 - Carte 1/1 000 000
 - Carte 1/250 000
 - Carte 1/100 000
 - Carte 1/50 000
 - Vue aérienne

Localisation administrative

Localisation à l'adresse

Recherches

Choix de l'échelle

Vues personnalisées

Echelle: 1/250 000
Largeur: 50.5km
Hauteur: 30.6km
584 013 12041
6 864 436 64973
1/250 000

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire / Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPS2/PS2/PS11 - CP21 (DOM/ET)

Informations générales

Conception : DGAC
Date de validité : 18/08/2021 13:50
© IGN-Scans®-Orthophoto®-GeoFLA®-BdParcellaire®
Plan d'Exposition au Bruit des aéroports en Métropole.

Légende

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D
- Aéroports avec PEB
- Noms des communes
- Frontière internationale
- Limite côtière
- Limite de région
- Limite de département

(45) http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PEB_Metropole_I&service=DGAC

[Retour Table](#)

15. _Canalisations Gaz & Hydrocarbures TRAPIL (46)

(46) <https://www.trapil.com/>

- Risques Percement/Explosions lors de travaux ou fuites

Réseau de GAZ sous la RD 158



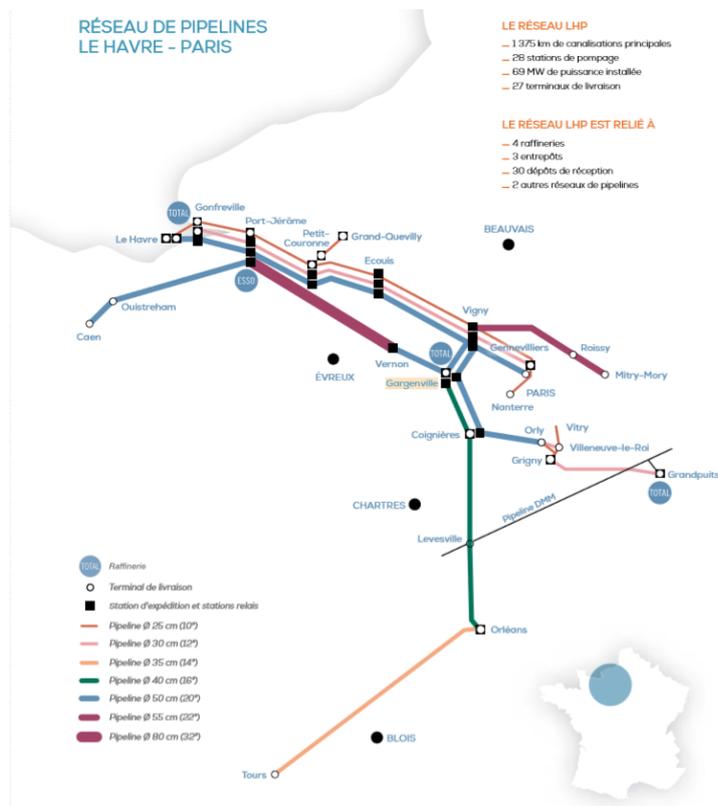
GUERVILLE → Se rapprocher du PLUI et du service d'urbanisme de la Marie.

Rapport Annuel 2019 de TRAPIL SA

Sommaire

- 01 Présentation des activités
- 02 Rapport de gestion
- 03 Gouvernance
- 04 Déclaration de Performance Extra-Financière
- 05 Rapport Financier
- 06 Annexes

- 06
- 16
- 30
- 36
- 56
- 80



[Retour Table](#)

16. __RISQUES DECOUVERTE DE MUNITIONS ⁽⁴⁷⁾

Guerville : Faible, mais pas inexistant

(47) <https://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat>

Île-de-France **78actu**
Société Économie Faits divers Politique **Coronavirus** Loisirs-Culture Sports

Yvelines. Mantes-la-Jolie : une bombe de 250 kilos datant de la guerre découverte sur un chantier SNCF

Une bombe de la Seconde-Guerre mondiale a été trouvée sur un chantier de la SNCF à Mantes-la-Jolie (Yvelines) ce jeudi 3 septembre 2020. Inactive, elle ne présente plus de danger.

Publié le 3 Sep 20 à 10:52 / Modifié le 3 Sep 20 à 12:05



GUERVILLE → Appel Le Maire est le (DOS) Directeur des Opérations de Secours et prend les mesures conservatoires

Appel à la préfecture qui déclenche le plan ORSEC et fait intervenir le SIDPC ou le SDIS, qui appelle le centre de déminage pour intervention.

17. __RISQUES (ERP) Etablissement Recevant du Public ⁽⁴⁸⁾

(48) [Risques liés au statut d'établissement recevant du public \(ERP\) des établissements scolaires \(ih2ef.gouv.fr\)](https://ih2ef.gouv.fr)



Les bâtiments répondants à ces critères: 3 salle des fêtes, 1 salle du conseil-Mairie, 2 écoles, 1 église, 1 Bibliothèque

[Retour Table](#)

18. OUTILS D'ALERTE ⁽⁵¹⁾ ⁽⁵²⁾

_La SIRENE (RNA) Réseau National d'Alerte

(51) <https://www.securisme.net/spip.php?article167>

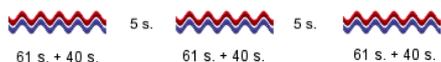
(52) [Secourisme.net - Le signal d'alerte aux populations](#)

Ce réseau, n'envisageait que les bombardements comme motif de déclenchement. L'arrêté du 8 mai 1973 a, par la suite, élargi les hypothèses d'utilisation aux risques nucléaires, bactériologiques et chimiques (NBC).

La préfecture et le SDIS sont les seuls habilités à déclencher l'alerte.



Pour donner l'alerte,



= Le signal national d'alerte

Un signal continu de 30 secondes. = Signal **d'essai**



Une sirène d'alerte © DGSCGC

Chaque premier mercredi du mois, à midi, un signal d'essai est émis.

_Maintenance opérationnel de la sirène

Actuellement, Non fonctionnelle sur la commune de Guerville

19. _CITYC ⁽⁵³⁾

Outil d'alertes à la population multicanaux (Automate d'appel, informations téléphoniques personnalisées, SMS)

Message d'informations (Mme le Maire, et qqns responsables) ont les seuls habilités à déclencher l'alerte.

GUERVILLE → inscription par mail à : communication@guerville.org

Votre adhésion à CITYC liste en mairie ou site de la Mairie :

(53) <http://www.newsite.guerville.fr/index.php/alerte-citoyen>

ANNEXES:

1. Voir DICRIM des sites de communes environnantes : LIMAY, MANTES LA JOLIE, MARCQ, BEYNES.

Exemple DICRIM AISNE



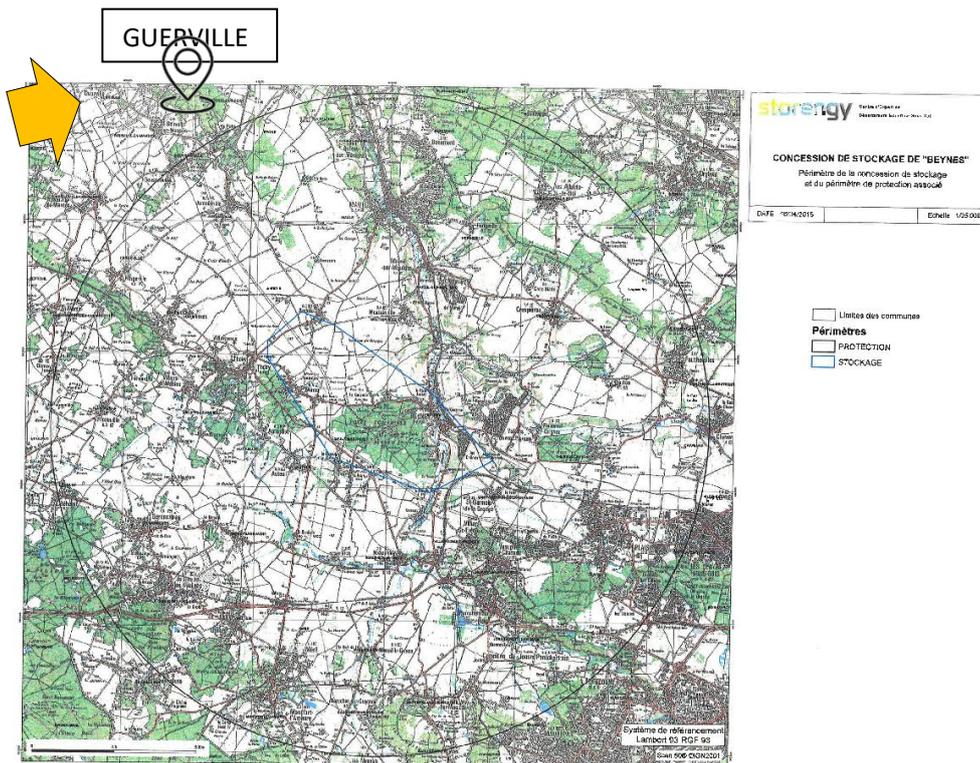
The screenshot shows the website of the Prefecture de l'Aisne. The header features the text 'Les services de l'État dans l'Aisne' and a navigation menu with items like 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. The main content area is titled 'LE DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)' and includes a breadcrumb trail: 'Accueil > Politiques publiques > Sécurité et protection de la population > Protection civile > LE DICRIM > LE DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)'. The page is dated 'Mise à jour le 25/10/2019'. The text explains that the principle was established by 'décret 90-918 du 11 octobre 1990' and the 'code de l'environnement 125-10 et 11'. It states that the document, prepared by the mayor, aims to inform residents of natural and technological risks. It covers a general description of risks, their consequences, and preventive measures. The document is to be displayed in the town hall for at least two months. Download links are provided for PDF (0,88 Mb) and ODT (1,77 Mb) formats. Social sharing options for Facebook, Twitter, and Messenger are also visible.

[Retour Table](#)

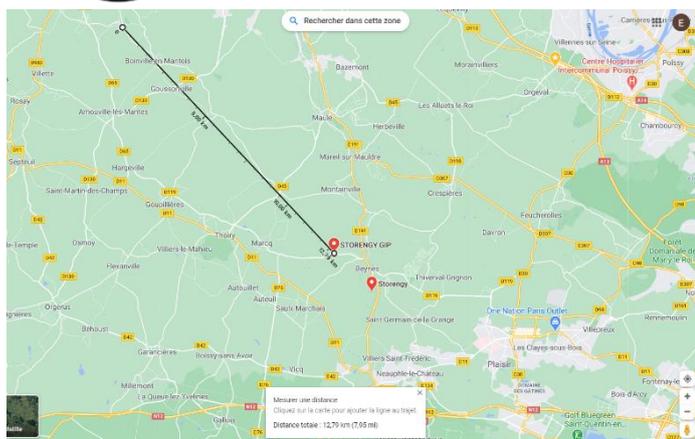
Établissements SEVESO seuil haut autour de GUERVILLE

STORENGY (54) (55) à Beynes – stockage souterrain de gaz

PPRT Plan de Prévention des Risques Techniques_ Stockage en nappes aquifères STORENGY



GUERVILLE



Préfecture
Direction des Sécurité
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

STORENGY - Beynes Stockage souterrain de gaz



Plan Particulier d'Intervention

Edition : 2020

STORENGY à Beynes ou Saint Illier-la-Ville - stockage souterrain de gaz PPRT approuvé 29 décembre 2010

(54) <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/stockage-souterrain-de-gaz-naturel-de-beynes-a2702.htm>
(55) <https://www.youtube.com/watch?v=ddHQjSxA5uQ>

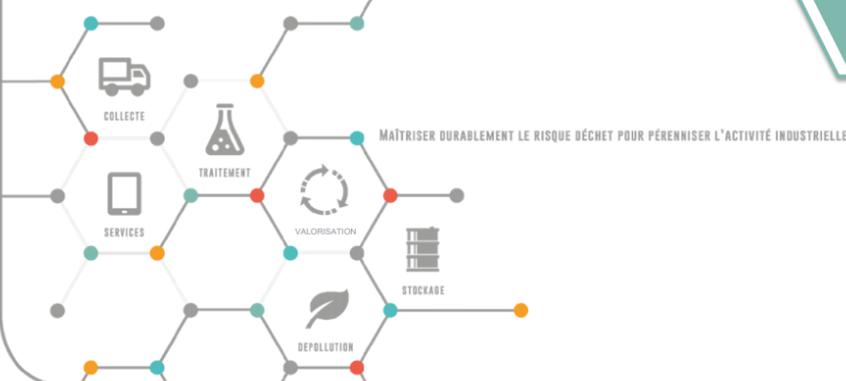
[Retour Table](#)

SARP Industries ⁽⁵⁶⁾ à Limay – traitement de déchets dangereux
PPRT– déchets dangereux

(56) http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018-12-10_css_presentation_sarpi.pdf



Commission de Suivi de Site



SARPI

SARPI-VEOLIA LIMAY
451, route du Hazay
78520 Limay

10/12/2018 1

TOTAL ⁽⁵⁷⁾ à Gargenville – dépôt de liquides inflammables
PPRT– dépôt de liquides inflammables

(57) http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_total.pdf



**ETABLISSEMENT PETROLIER TOTAL
DE GARGENVILLE**

Présentation CSS 10 décembre 2018



[Retour Table](#)

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Communes des Yvelines concernées par le plan	Date d'Approbation	Accès aux Informations des PPR
Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise	Achères Andrézy Aubergenville Carrères-sous-Poissy Conflans-Sainte-Honorine Épône La Fataise Flins-sur-Seine Follainville-Dennemont Freneuse Gargenville Guarnes Guerville Hardricourt Issou Juziers Limay Mantes-la-Jolie Mantes-la-Ville Médan Meulan Mézères-sur-Seine Mézys-sur-Seine Mousseaux-sur-Seine Les Mureaux Nézel Poissy Porcheville Rolleboise Rosny-sur-Seine Saint-Martin-la-Garenne Triel-sur-Seine Vaux-sur-Seine Verneuil-sur-Seine Vernouillet Villennes-sur-Seine	AP n°07-084 du 30/06/2007	http://www.yvelines.gov.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-inondation/Plan-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI-dans-la-vallee-de-la-Seine-et-de-l-Oise

PREFECTURE DES YVELINES

ARRETE N° 00-032 JUEL

délimitant le périmètre du plan de prévention des risques (P.P.R.)
d'inondation dans le bassin de la Senneville

DIRECTION DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU LOGEMENT

LE PREFET DES YVELINES
Chevalier de la Légion d'honneur

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

M.I.S.E.

- VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article R 123-24.
 - VU le code de l'expropriation, et notamment ses articles R 11-3 à R 11-31.
 - VU la loi 87-565 du 22 juillet 1987, modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.
 - VU le décret 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,
 - VU le décret 95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines.
 - VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 portant délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux.
 - VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 1999 prescrivant l'enquête publique du projet et des plans annexés sur la délimitation des zones dans lesquelles les constructions sont interdites ou réglementées du fait de leur exposition au risque d'inondation dans le département des Yvelines, sur le territoire des communes de :
 - ANDELU
 - ARNOUVILLE-les-MANTES
 - BONVILLE-en-MANTOIS
 - GOUPILLIERES
 - GOUSSONVILLE
 - QUERVILLE
 - HARGEVILLE
 - SIMEAUVILLE
 - MARCO
 - MAULE
 - THOIRY
- Ces communes font partie du bassin versant de la Senneville.
- VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 mars au 26 mars 1999 inclus et les conclusions du commissaire enquêteur,
 - VU l'avis des conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Égalité Fraternité

SEVESO des Yvelines

Commission Risques
SPI Vallée de Seine



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile-de-France

www.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



L'inspection des installations classées
en Ile-de-France

Une mission de protection pour les populations et l'environnement

SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES
RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Chiffres mis à jour : décembre 2020



8,7 mois (*)

Délai moyen de délivrance de
l'autorisation environnementale et de l'enregistrement
entre le 1er avril et le 30 septembre 2020

4 arrêtés préfectoraux pour l'autorisation
12 arrêtés préfectoraux pour l'enregistrement

(*) Ces délais sont impactés par le gel des procédures intervenu du 12 mars au 23 juin 2020
du fait de la Covid-19.

Au niveau national :

10 mois (*)



511 contrôles sur site

entre le 1er juillet et le 30 septembre 2020

Au niveau national :

5023 contrôles

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer jour après jour la qualité du service de l'inspection des installations classées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur resultats-services-publics.fr

Sources et méthode

Données issues du système informatisé des installations classées renseigné par les DREAL, DEAL, DRIEE, DD(CS)PP, DAAF.

Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées

[Retour Table](#)

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	Plan ORSEC des Yvelines	
	Les risques	Edition Avril 2014

Les risques connus dans le département des Yvelines sont décrits de façon précise dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques (SDACR). Le schéma départemental des risques naturels majeurs, les différents plans de prévention des risques naturels et des risques technologiques complètent ces documents.

Le tableau suivant recense les **principaux** risques présents sur le territoire :

Nature du risque	Risque localisé	Risque diffus
Risques naturels		
<i>Inondations</i>	X	
<i>Mouvements de terrain</i>	X	
Risques technologiques		
<i>Activité industrielle</i>	X	
<i>Pollutions (eaux intérieures, atmosphériques)</i>		X
<i>Transport de matières dangereuses</i>		X
Risques courants et sociétaux		
<i>Accidents de la circulation et tous risques liés aux transports (quel que soit le mode) et aux lieux d'accidents (tunnels)</i>		X
<i>Événement sanitaire (pandémie, épizootie, etc.)</i>		X
<i>Risque terroriste</i>		X
<i>Explosifs et munitions de guerre</i>		X
<i>Grands rassemblements, Etablissements Recevant du Public (ERP)</i>	X	

Ces risques, et notamment les risques sociétaux et sanitaires, sont pris en compte dans les dispositions générales et spécifiques ORSEC. Seuls les principaux risques naturels et technologiques sont développés infra.